

Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 26 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs de la direction,
Membres du CSA Central,

Le CSA Central qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit toujours dans un contexte particulièrement lourd et anxiogène pour les personnels de VNF.

Entre l'Acte I et l'Acte II, c'est l'ensemble des personnels de VNF qui vont être impactés.

Concernant l'Acte II, à l'ordre du jour de ce CSA Central, il nous a été indiqué qu'il ne s'agirait que d'un point d'information générale faisant état de l'avancée de la réflexion sur celui-ci.

Nous en avons pris note mais souhaitons vous rappeler la règle en matière de transmission des documents préparatoires aux représentants du personnels. Un envoi 15 jours avant la tenue des instances doit être respecté. Les envois à 8 jours ou moins encore doivent demeurer une exception dûment justifiée et ne peuvent devenir une pratique habituelle.

Dans le même esprit, nous demandons que cesse l'envoi « perlé » des documents. Afin de permettre une préparation sérieuse et responsable des réunions, nous souhaitons que les documents soient transmis de manière groupée, dans le délai réglementaire imparti.

Sur l'Acte II plus particulièrement, la **CFDT-VNF** peut déjà vous indiquer sa position qui consiste à ne pas dissocier le transfert des personnels des DT identifiés comme devant rejoindre une direction nationale en juin 2026 au plus tard, de la réorganisation globale que la direction envisage pour 2027. Ces deux dimensions relèvent d'une même trajectoire stratégique et doivent être appréhendées dans une cohérence d'ensemble. Dissocier ces étapes reviendrait à fragmenter la lecture du projet, à en limiter la visibilité pour les agents concernés et à complexifier inutilement le dialogue social.

De plus, comme nous l'avons indiqué à la Directrice Générale, nous souhaitons qu'un prochain CSA Central soit entièrement consacré à l'examen des cahiers de filière et plus largement à l'Acte II. L'objectif est d'éviter que ce point ne soit abordé rapidement « entre deux autres » afin de tenir l'ordre du jour. Pouvons-nous avoir une réponse claire sur ce sujet, ou la communication d'une date pour la tenue d'un CSA extraordinaire entièrement dédié à cette question ?

Dans les orientations de recrutement, vous indiquez *qu'un parcours concours dématérialisé, fonctionnel et centré sur les métiers de l'exploitation du réseau navigable a été mis en place dans le nouvel espace de recrutement du site Internet de VNF*. Nous sommes grandement surpris de le découvrir car cela n'a jamais fait l'objet d'une présentation en instance. Nous souhaitons donc avoir une clarification sur ce point.

De plus, sur ce sujet, nous ne pouvons qu'être étonnés de l'annonce de recrutement de seulement 15 PE VNF par concours alors que nous avons déjà dénoncé la frilosité des DT à organiser des concours au vu du nombre de postes vacants publiés restant sans candidatures...

Concernant l'écrêtage, nous prenons acte de la baisse observée. Pour autant, le volume d'heures écrêtées demeure beaucoup trop important. Nous attirons particulièrement l'attention sur la fin de gestion, le seul mois de décembre représentant plus de 25 % du nombre total d'heures écrêtées.

Il serait nécessaire de disposer d'une visibilité élargie, de novembre à fin janvier, afin d'analyser finement cette période critique. Il est probable qu'une telle analyse mettrait en lumière un volume encore plus important d'heures réalisées.

Au regard de la tension persistante sur le plafond d'emploi, ne serait-il pas opportun d'envisager la rémunération de ces heures écrêtées pour les personnels qui le souhaitent plutôt que leur écrêtage ? Certaines situations nous ont été remontées où malgré la validation de la hiérarchie, le paiement était refusé au niveau central pour des personnels qui s'étaient fortement investis dans la fin de gestion. Il conviendrait qu'une position claire soit définie et que les hiérarchies ne se trouvent pas désavouées par une doctrine centrale différente...

Dans votre tableau, il est indiqué qu'un nombre significatif d'agents n'a pas pu récupérer des jours pourtant encore disponibles. Cela démontre que la charge de travail ne permet pas la récupération effective et renforce la nécessité d'une rémunération des heures réalisées.

Enfin, il serait utile de disposer d'une ventilation précise des données d'écrêtage entre secteur public et secteur privé, ainsi que par direction. Une telle transparence permettrait d'identifier d'éventuelles disparités et de mesurer si certains services sont plus fortement exposés que d'autres.

Nous terminerons cette déclaration par une note positive pour VNF avec le déplafonnement de la Redevance Hydraulique acté dans la loi de finances 2026 même si cette dernière acte également une baisse du plafond d'emploi de 22 ETPT ce que nous dénonçons comme un non-respect de la trajectoire du COP.

La **CFDT-VNF** restera pleinement mobilisée, au CSA Central comme dans toutes les instances, pour que les engagements pris soient tenus, que les moyens soient au rendez-vous et que l'avenir de VNF ne soit ni sacrifié, ni construit contre ses personnels.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants **CFDT-VNF** au CSA Central

